PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Onzain, dûment convoqué le 13 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre OLAYA.

Présents : MM. OLAYA, LECUIR, HERSANT, BOUQUIN, DUGAULT, PARCE, BILLAULT, HUBERT, BONNEVILLE, CARREZ, COUCHAUX, WORNI ; Mmes REUILLON, GUESDON, DESMIER, SEGRET, MORAISIN, CRAMOYSAN, BEFFARA, POTIER, DUQUESNOIS, HUE

Absente représentée : Mme PICAULT (représentée par Marylène REUILLON)

Mme Sylvie POTIER a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire débute la séance en demandant si le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril appelle des observations. Il n'y a pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour :
✓ Opposition à la désaffiliation d'Agglopolys et du CIAS au centre de gestion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. *Présentation de la mission local du Blaisois*

Monsieur Thomas PRIGENT, directeur de la mission locale du Blaisois, fait une présentation de l'association et des différentes missions de cet établissement. Un focus particulier est fait sur la permanence d'Onzain et sur l'action à destination des jeunes du territoire.

Arrivée de Denis Billault à 19h45.
Arrivée de Pierre Bonneville à 19h55.

2. *Information sur les décisions prises par le Maire*

- Décision n°2015-06 : notification du marché à l'entreprise EDF pour la fourniture d'électricité sur les sites du gymnase et du stade (tarifs jaunes).

3. *Présentation des comptes rendus des commissions d'Agglopolys et des syndicats intercommunaux*

a) Commission Stratégie et développement économique

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 18 mai dernier :

1- Présentations :

- **Faculté de Droit de Blois** (Pierre BOISSEAU) : 8.000 étudiants formés depuis la création, 200 étudiants par an, Licence en droit privé.
- **Faculté de Sciences informatiques de Blois** (Thomas DEVOGELE) : 200 étudiants par an, Licence et Masters (dont un anglais), 7 étudiants doctorants.
- **I.U.T. de Blois** (Patrick LAFFEY) : 4 DUT, 5 Licences PRO, 575 étudiants (dont 75 apprentis), 50 enseignants.

2- DELIBERATIONS :

- **Université François Rabelais :** Subvention de fonctionnement accordée par AGGLOPOLYS : 96.030 € (30.000 à la Fac de Droit, 30.000 à la Fac de Sciences informatiques, 36.030 à l'IUT). Par ailleurs subvention de 70.000 € accordée par le Département.
- **INSA (anciennement EIVL) :** Subvention accordée par AGGLOPOLYS : 196.000 €
- **I.U.T. :** Subvention d'investissement accordée par AGGLOPOLYS pour l'acquisition d'un microscope électronique de dernière génération : 100.000 € (50.000 en 2015 et 50.000 en 2016)
- **Initiative Loir-&-Cher :** Organisme venant en aide aux entreprises, 55 entreprises aidées en 2014, Subvention accordée par AGGLOPOLYS : 100.000 € pour participer à un fonds « Transition/Croissance » (+ 40.000 € déjà prévus pour 2016)
- **Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers :** Subvention de 8.000 €
- **AOC Cheverny :** Subvention de 4.950 € pour aider à l'organisation de la 5e Fête des Vendanges le 12 septembre 2015 à Cheverny
- **Mission d'animation foncière :** Objet : organiser une mission de prospection pour libérer du foncier près de la sortie d'autoroute ; 12 agriculteurs concernés ; Participation d'AGGLOPOLYS : 5.382 €. A plus long terme : mission identique à organiser à l'ouest de Blois au cas où une 2e sortie d'autoroute serait créée.
- **Acquisition de 2 parcelles à Saint-Lubin :** Objet : les acquérir pour les confier en location à 2 éleveurs caprins ; coût : 14.360 € (+ frais)

b) <u>Commission Finances-Personnel</u>

Yves Lecuir présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 20 mai dernier :

1 – Plan de formation : 1.150 jours ; 72.000 €

2 – Analyse des comptes 2014

- Résultat cumulé : 2,5 M€ au lieu de 1,3 M€ prévu au budget
- Raisons : des rentrées fiscales supérieures aux prévisions : + 1 M€ ; des dépenses d'investissement en baisse : - 1,2 M€ (Jeu de Paume) ; des charges générales maîtrisées : - 5% par rapport au budget
- Choix du désendettement : recours à l'autofinancement plutôt qu'à l'emprunt : l'encours de la dette passe en un an de 11,8 M€ à 9,8 M€
- Affectation du résultat 2014 au budget d'investissements 2015

3 – Adhésion au groupe Agence France Locale (AFL) :

- C'est quoi ? Un regroupement de collectivités territoriales de taille moyenne
- Pour faire quoi ? Collecter des ressources sur les marchés internationaux de capitaux sous forme d'emprunts obligataires pour les redistribuer ensuite aux collectivités membres sous forme de prêts classiques
- Comment ? Adhésion par un droit d'entrée, l'ACI (apport de capital initial), déterminé en fonction de l'état de la dette de la collectivité candidate, et bloqué pendant 10 ans.
    - Pour AGGLOPOLYS, le droit d'entrée est fixé à 96.000 €
- Justification : diversifier les préteurs

- Inconvénients et risques :
    - Les taux pratiqués ne sont pas inférieurs à ceux des banques
    - Impossibilité de sortir du « club » avant 10 ans
    - Obligation de faire noter sa situation financière par une agence de notation avant tout emprunt et à chaque nouvelle demande
    - Les éventuels bénéfices de l'AFL ne peuvent être redistribués aux membres
    - Le Conseil d'administration de l'AFL n'est constitué que d'élus (aucun banquier) : attention au risque de compétence (on ne s'improvise pas banquier surtout sur les marchés internationaux de capitaux)
- Conclusion : il s'agit d'un choix idéologique visant à s'abstraire des banques « capitalistes » traditionnelles
- Recommandation pour le vote en Conseil Communautaire : opposition ou abstention

4 – Pacte financier et fiscal

Yves lecuir explique que ce point fera l'objet d'une délibération et qu'il sera détaillé à ce moment-là.

c) Commission Habitat-Aménagement-Agriculture-Transports

George Parcé présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 13 mai dernier.

1- Transports

- Pas d'augmentation des tarifs pour Azalys.

A contrario, George Parcé explique qu'au vue de la forte demande de vélo électrique, Agglopolys a décidé d'augmenter les tarifs de location de 45%. Laurent Couchaux dit qu'il n'y a pas de cohérence de la part d'Agglopolys, en incitant fortement les gens à utiliser le vélo électrique et en augmentant par la suite les tarifs. Monsieur le Maire explique que cette démarche a pour objectif d'inciter les administrés à acheter leur propre vélo.

2- Bio-diversité

- Récolte du miel d'Agglopolys, le samedi 20 juin de 10h à 13h à la bibliothèque A. Grégoire

3- Agriculture

- Subvention au syndicat AOC Cheverny pour la fête des vendanges 2015

4- Aménagement de l'espace : acquisition foncière Saint Lubin ; convention SAFER

5- Habitat : programmation 2015 du logement locatif social ; délibérations : programme d'Action Territorial de l'ANAH.

4. Retour sur les séances du Conseil Municipal Jeunes

Sarah Guesdon fait un retour sur la séance du Conseil Municipal Jeunes du mois d'avril :

Rappel des projets de la commission Environnement :

- Opération nettoyage de la forêt
- Lutte contre la pollution
- Nettoyage de l'avenue de la République
- Mise en place de décorations et de plantations dans la commune
- Création d'un verger commun

Les « opérations nettoyages » :

- Actions mises en place sur des mercredis après-midi ou des samedis
- Implication des habitants volontaires, les élèves des écoles élémentaires, les collégiens ainsi que les élus du conseil municipal adulte.
- Partenaires prévus : CASINO, GAMM VERT, VALECO, ARCANTE
- Lieux identifiés : Les alentours du magasin CASINO, l'avenue de la République, les alentours du city stade, le parc de loisirs et sa forêt, les bords de la Cisse.

5. *Présentation des comptes rendus des commissions municipales*

a) *Compte-rendu de la commission MAPA*

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des commissions des 24 et 29 avril :

- ❑ Attribution du marché pour la réalisation des trottoirs de la rue des Rapins :
  - ✓ 4 offres ont été déposées
  - ✓ 1 offre retenue : entreprise BSTP
  - ✓ Montant du marché : 76 021,23 € (HT)

Laurent Couchaux demande la possibilité de mettre du calcaire sur le chemin menant à l'escalier des Bosseries.

b) *Compte-rendu de la commission Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire*

Sarah Guesdon présente le compte-rendu de la commission Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire du 12 mai dernier.
L'ordre du jour a été la présentation du diagnostic Enfance-Jeunesse, du projet Educatif Local (PEL) et du Projet Educatif de Territoire (PEDT).

1- Diagnostic enfance-jeunesse

Concernant le diagnostic Enfance-Jeunesse, ce document est essentiel pour évaluer l'existant en termes de politique enfance-jeunesse sur le territoire. Par ailleurs, il présente des données statistiques tirées du dernier recensement de l'INSEE (2011). C'est un document préparatoire pour l'élaboration du projet éducatif. Il est aussi demandé par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du prochain contrat enfance-jeunesse qui devra être renouvelé en 2016.

2- Projet éducatif Local (PEL)

Ce document décrit les orientations politiques des élus dans le cadre de l'Enfance-Jeunesse. De ce projet éducatif, découleront les différents projets pédagogiques de chaque structure (halte-garderie, centre de loisirs, local jeunes...). Ce projet éducatif local est valide pour la durée du mandat des élus municipaux. Ce document doit être approuvé par le Conseil Municipal.

3- Le Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. D'autre part, ce document est nécessaire afin de pouvoir solliciter le fonds de soutien à la mise en place des rythmes scolaires.

c) *Compte-rendu de la commission Sport-Vie associative*

Isabelle Desmier présente le compte-rendu de la commission Sport-Vie associative du 13 mai dernier :

- **Réunion des associations du 20 mai pour le prochain calendrier des fêtes :**
  - forum des associations le 05/09/15, jumelage Flein les 10 et 11/10/15 sur les 2 salles, concert Festillissime le 7/11/15 à la SDF, élections régionales les 6 et 13/12/15 à la SDF et rencontres théâtrales les 1+2+3 avril. Seules les manifestations publiques seront inscrites sur le calendrier des fêtes du bulletin municipal (seront exclues les annonces d'AG).
- **Gymnase :**
  - Le local arbitre est terminé et le nouveau chrono devrait être installé cette semaine,
  - Limiter les utilisations du samedi matin par les autres associations car trop de suppression de cours cette année encore pour les enfants de la gym
- **Divers :**

- Salle Dardeau : étude faisabilité commandée cette semaine
- Matériel : depuis ce mois-ci, le matériel réservé par les associations sera à prendre (et devra être retourné) au local Dardeau.
- Stade : le stationnement côté portillon va être interdit car devient trop gênant pour les voisins et l'accès au camping, à faire respecter.

d) Compte-rendu de la commission Finances

Yves Lecuir présente le compte-rendu de la commission Finances du 18 mai dernier. Ces points seront abordés dans le cadre des délibérations.

DÉLIBÉRATIONS

1. Attribution du marché pour les trottoirs de la Rue des Rapins

Monsieur le Maire explique que suite à la commission MAPA réuni le 29 avril dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché pour la réalisation des trottoirs Rue des rapins à l'entreprise BSTP pour un montant global de 76 021,23 €.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue le marché de réalisation des trottoirs de la rue des Rapins à l'entreprise BSTP pour un montant de 76 021,23 €.**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

2. Chantier citoyen

Sarah Guesdon informe que l''organisation des chantiers citoyens s'inscrit dans la politique de la Commune en faveur de la Jeunesse. L'objectif de cette opération est d'apporter à 5 jeunes une aide financière (150 €) en contrepartie d'une participation ponctuelle (1 semaine en juillet) à une des missions incombant aux services municipaux.
Sur ce point, Pierre Bonneville demande si, dans le cadre du voyage à Darley Dale, un jeune anglais pourrait être accepté pour cette action. Monsieur le Maire répond favorablement.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise la mise en place de cette opération**
- **Autorise l'indemnisation de ces jeunes à hauteur de 150 €.**

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Yves Lecuir explique que nous avions contracté l'année dernière une ligne de trésorerie d'un montant de 180 000 € nous permettant de couvrir des besoins ponctuels ou saisonniers résultant des éventuels décalages entre les sorties et les entrées. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 9 juillet prochain. Yves Lecuir propose de renouveler cette ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 € (montant suffisant).

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € et autorise Monsieur le Maire à procéder à son déblocage si besoin.

4. Emprunt

Yves Lecuir rappelle que le Conseil Municipal a validé le recours à un emprunt de 400 000 € afin de financer les dépenses d'investissement prévues au budget 2015.

Suite aux différents échanges, Yves fait part des réponses des 3 banques concernant cet emprunt :

- Caisse des dépôts : taux variable à partir de 2 %, indexé soit au taux de livret A, soit à l'inflation. Durée sur 30 ans.
- Caisse d'épargne : taux fixe de 2,02 % sur 30 ans. Cette proposition n'est valable que j'usqu'au 15 mai. A partir du 16 mai, le taux passera à 2,50 % (36.000 € de surcoût)
- Crédit agricole : pas de proposition de taux pour l'instant (en attente d'un retour courant juin). C'est une instance départementale qui statue (prochaine séance le 28 mai). Durée de 25 ans maximum.

Compte tenu de ces informations, la commission Finances à valider le choix du bureau municipal du 12 mai, en acceptant la proposition du choix de la Caisse d'épargne pour privilégier d'une part un taux fixe et d'autre part une durée de 30 ans.
Nous avons aussi le choix entre deux systèmes d'amortissement, soit à annuités constantes soit à capital constant. Un tableau d'analyse est distribué (voir document joint). Yves Lecuir propose le système à annuités constantes permettant d'avoir une annuité plus faible les premières années ce qui nous permettra de mieux gérer notre trésorerie. Le coût de ce choix est de 400 € par an sur l'ensemble de la durée.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise le recours à l'emprunt suite à l'offre proposée par la Caisse d'épargne au taux fixe de 2,02% sur 30 ans pour un montant de 400 000 € avec un remboursement à annuités constantes.**
- **Autorise Monsieur le Maire à son déblocage.**

5. Pacte financier et fiscal

Yves Lecuir explique que dans le contexte de réduction des concours de l'Etat aux collectivités locales, le bureau communautaire a entrepris, dès son installation, l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement.
Afin de maîtriser son budget et d'atteindre ses objectifs d'investissement, un pacte financier a été proposé :

- Pas de recours à des hausses de fiscalité sur les ménages.
- Garantie du maintien d'un montant de dotation de solidarité communautaire reversé aux communes identique à celui de l'exercice 2014.
- Captation au niveau communautaire de toute progression future du montant net (solde positif après prélèvement) reversé à l'Ensemble Intercommunal formé par Agglopolys et ses communes membres en provenance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), étant entendu que tout retrait constaté de ce montant net reversé par rapport au niveau 2014 invaliderait ce scénario financier.

George Parcé demande la durée de ce pacte. Yves Lecuir répond qu'il nous amène jusqu'à 2019. Par ailleurs, il devra quand même être validé tous les ans.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'acter les 3 grands principes décrits ci-dessus,**
- **de valider le recours en 2015 à un mode libre de répartition du prélèvement du FPIC tel que prévu à l'article L 2336-3 II 2° du CGCT : *la contribution d'Agglopolys correspond à la***

totalité (100%) du prélèvement calculé pour l'Ensemble Intercommunal. La contribution des communes membres est nulle.

- **de valider le recours en 2015 à un mode libre de répartition de l'attribution du FPIC tel que prévu à L 2336-5 II 2° du CGCT : *la part des communes dans l'attribution totale calculée pour l'Ensemble Intercommunal est figée à 1 121 343 €. La répartition de cette part entre communes membres est identique à celle opérée en 2014 (pour Onzain : 50 604 €).***
- **d'approuver une répartition de la dotation de solidarité communautaire servie aux communes en 2015 identique à celle de l'exercice 2014 (pour Onzain : 82 866 €).**

6. Demande de subvention – Fonds d'Intervention Foncière (FIF)

Yves Lecuir explique qu'Agglopolys a vocation à mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH). Afin de soutenir la construction de logements, Agglopolys s'engage dans le financement des opérations de logements locatifs sociaux.
Concernant l'opération de construction de 8 logements aux Maillardières, nous avons la possibilité de solliciter une subvention de 32 000 € dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière (FIF).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement ci-joint.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 32 000 € dans le cadre du FIF.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

7. Convention de mise à disposition des services municipaux pour l'exercice de compétences communautaires

Gérard Hersant explique que l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en principe tout transfert de compétences des communes vers un Etablissement de Coopération Intercommunale s'accompagne du transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en oeuvre. Ce texte précise que les communes peuvent cependant préférer recourir, par convention, à une mise à disposition de services ou partie de services lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation de service. C'est sur ce fondement que les communes d'Agglopolys ont souhaité mettre à disposition leurs services techniques pour l'exercice de certaines compétences communautaires afin de conserver la réactivité nécessaire aux interventions de proximité.

Les éléments de cette mise à disposition sont décrits dans la convention ci-jointe et ses annexes. Pour Onzain, il s'agit de compétences liées à l'entretien de la voirie communautaire.
Afin de rendre ces conventions effectives, il convient que la Commune délibère pour approuver les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention avec Agglopolys et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8. Approbation du Projet Educatif Local (PEL)

Sarah Guesdon informe que le projet éducatif décrit la politique éducative d'une commune en faveur des enfants et des jeunes. Il est établit et validé par les élus pour la durée du mandat municipal. Il trouve sa justification suite à un diagnostic de territoire. A partir de ce projet éducatif local, les structures pourront élaborer leur projet pédagogique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Projet Educatif Local de la Commune.

9. Approbation du Projet Educatif De Territoire

Sarah Guesdon explique que le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Projet Educatif De Territoire (PEDT)

10. Désaffiliation Centre de gestion

Monsieur le Maire explique que les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale sont des établissements publics locaux à caractère administratif gérés par les employeurs territoriaux.
Les collectivités de moins de 3 500 agents y sont affiliées automatiquement.
Ils ont trois missions principales :

- L'entrée dans la fonction publique territoriale (information sur l'emploi territorial, l'organisation des concours)
- La gestion des ressources humaines :
  - Secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux.
  - Assistance juridique statutaire.
  - Assistance au recrutement et à la gestion des comptes de droit en matière de retraite.
  - Le fonctionnement des instances paritaires.
  - L'accompagnement des fonctionnaires momentanément privés d'emploi ou inaptes à l'exercice de leurs fonctions.
  - L'exercice du droit syndical.
- Des services facultatifs pour favoriser le développement des collectivités (santé et sécurité au travail, mutualisation de prestations, assistance et organisation)

Les centres de gestion sont financés notamment par des cotisations obligatoires et additionnelles des collectivités adhérentes au prorata de leur masse salariale. L'existence des prestations des centres de gestion auprès des petites communes dépend donc de l'existence de grosses collectivités parmi les collectivités adhérentes.
En ce sens, les centres de gestion sont des organismes de mutualisation et de solidarité entre les communes membres. La désaffiliation de grosses collectivités entraînerait un déséquilibre financier du centre de gestion si elle n'est pas accompagnée d'une négociation pour en atténuer l'impact financier.

Par courrier du 23 avril 2015, le Président du centre de gestion informe les communes adhérentes que le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois et du CIAS du Blaisois a sollicité leur désaffiliation à compter du 1er janvier 2016.

En application du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, lorsqu'une collectivité ou établissement public affilié à titre volontaire souhaite se désaffilier du centre de gestion, les autres structures affiliées peuvent exprimer leur opposition dans les conditions de majorité prévue à l'article 30 du même décret, à savoir les 23 des collectivités représentant 34 des agents ou les 34 des collectivités représentant la moitié des agents.

L'impact financier de la désaffiliation d'Agglopolys et de son CIAS est un déficit de recettes de 188 000 € par an soit 12% des recettes actuelles du centre de gestion. Ce dernier ne peut pas augmenter la cotisation obligatoire des communes qui est au plafond autorisé par les textes. En revanche, le taux de cotisation additionnelle n'est pas plafonné. Pour Onzain, le montant de la cotisation obligatoire est de 0,8% de la masse salariale soit 15 900 €, et celui de la cotisation additionnelle est du même montant.
Le Président du centre de gestion informe les communes que le centre a constitué des provisions pour les deux prochaines années afin d'amortir budgétairement ce retrait.
Au-delà des deux années, le centre de gestion risque de devoir soit augmenter le taux des cotisations additionnelles soit de réduire ses moyens et donc le volume des prestations proposées aux communes.
Les réponses aux questions posées au Président du centre de gestion n'offrent pas une garantie durable contre un risque de dérapage des cotisations additionnelles ou de réduction des prestations fournies par le centre.
Par ailleurs, le départ d'une collectivité importante peut susciter d'autres départs, ce qui mettrait en péril l'existence même du centre de gestion alors que les petites communes sont dans l'incapacité d'assumer l'ensemble des obligations et des charges de la gestion de personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (* avec 1 abstention), décide :

- **Article 1 : Le centre de gestion constitue un organisme de mutualisation et de solidarité au bénéfice de l'ensemble des communes et plus particulièrement des communes de petites et moyennes importance qui ne disposent pas de moyens pour la gestion des ressources humaines.**
- **Article 2 : La désaffiliation de grosses collectivités déstabiliserait cet équilibre solidaire et ce d'autant plus que le départ d'une collectivité peut en entraîner d'autres.**
- **Article 3 : Les précisions apportées par le Président du centre de gestion ne garantissent pas un équilibre durable du budget du centre de gestion.**
- **Article 4 : En conséquence, le Conseil Municipal exprime son opposition à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de Blois et du CIAS du Blaisois.**

*** 1 abstention : Nadine Segret**

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- **Mutualisation.** Monsieur le Maire informe que les services communaux travaillent actuellement avec les services de Chouzy, de Coulanges et de Seillac afin de mutualiser l'utilisation de matériels techniques. Des conventions seront élaborées pour cadrer les interventions de chacun.
- **Commune nouvelle.** Monsieur le Maire informe que des échanges ont lieux entre les maires des sept communes limitrophes (Onzain, Seillac, Chouzy, Coulanges, Veuves, Monteaux et Mesland) autour de l'idée de la création d'une commune nouvelle. Martine Duquesnois et Laurent Couchaux souhaitent des explications concernant cette idée. Monsieur le Maire précise que rien n'est lancé, rien n'est validé, mais qu'il souhaitait que le Conseil soit au courant. Si cela se devait se concrétiser, des informations seront bien entendu apportées.
- **Problème de transport.** Monsieur le Maire informe qu'une réunion va être organisée avec Agglopolys et les parents d'élèves du lycée Camille Claudel concernant les problèmes de transports (train et bus) pour se rendre aux lycées.
- **Site classé.** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une partie du territoire communal va être inscrit comme « site classé ». Ce projet, porté par la Région, devrait aboutir pour la fin d'année 2016. Des informations complémentaires suivront.
- **Désherbage.** Laurent Couchaux fait remonter des problèmes d'utilisation de matériels de la part des services techniques lors du désherbage aux Bosseries.

- **Terrain en friche.** Sylvie Potier demande qu'un courrier soit fait aux propriétaires des terrains jouxtant le centre de loisirs et la halte-garderie pour leur demander de nettoyer leur terrain.
- **Parking de l'écrevissière.** Laurent Couchaux demande que le mur soit consolidé et terminé suite aux travaux des berges du Cissereau.
- **Stationnement.** Julien Worni fait remarquer que des véhicules stationnent devant les nouvelles quilles installées dans la Grande Rue.

Monsieur le Maire clôture la séance sur les prochaines dates de Conseil Municipal :
Jeudi 25 juin 2015 - Jeudi 16 juillet

La séance est levée à 21h30

Sylvie Potier
Secrétaire de séance

Pierre Olaya
Maire d'Onzain